

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LILLE**

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039

59014 LILLE CEDEX  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E24000028 / 59

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
Pévèle Carembault  
Hôtel de Ville  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ

Dossier n° : E24000028 / 59  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

Objet(s) : Modification de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Phalempin.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Virginie CARRE, cadre d'entreprise en retraite, demeurant 31/422 Quai Hudson, VILLENEUVE D'ASCQ (59650) (tel : 09 81 86 49 37 ; portable : 07 79 80 62 66) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Georges ROOS (tel : 03.20.75.54.26 ; portable : 06.07.96.02.55) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

**Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

20/03/2024

N° E24000028 /59

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 20/03/2024****CODE : 1**

Vu, enregistrée le 13/03/2024, la lettre par laquelle le Président de la communauté de communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Objet(s) : Modification de droit commun du plan local d'urbanisme (PLU).

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Phalempin.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Virginie CARRE, cadre d'entreprise en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Georges ROOS, conseil d'entreprise indépendant, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes Pévèle Carembault, à Madame Virginie CARRE et à Monsieur Georges ROOS.

Fait à Lille, le 20/03/2024

Le Président par intérim,

Yann LIVENAIS

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
L'adjoint administratif délégué,

